

Réunion du CNAECEP : le clash des associations

P. R.

Brève réunion le 27 mai 2003, d'une vingtaine de minutes, très vite suspendue avec le départ des représentants des associations présentes.

Elles ont procédé à une déclaration préalable, stigmatisant l'attitude du ministre dont elles n'arrivent pas à saisir de manière précise la position quant à la place et au rôle qu'il entend donner aux associations complémentaires de l'enseignement public, dénonçant notamment ses tergiversations et ses revirements successifs.

Par ailleurs, problème récurrent depuis janvier, le non-versement des avances sur les subventions 2003 ce qui place les associations en notables difficultés de fonctionnement. Ces avances prévues pour février, puis pour début avril lors du CNAECEP de mars, sont toujours attendues fin mai. Les associations demandent avec insistance qu'ait lieu un vrai débat sur les conventions, les subventionnements qui les lient au ministère.

Il est particulièrement significatif que les reproches formulés par les associations recoupent précisément ceux exprimés par les organisations professionnelles représentatives, dont le SNPDEN, et repris dans la rue par les manifestants au cours des dernières semaines.

Le représentant du SNPDEN, par ailleurs seul syndicat présent lors de cette séance, a souligné cette similitude et a exprimé sa solidarité avec les associations. En fait, c'est la méthode de travail du ministre, dans son ensemble, qui est contestée, pratiquement dans les mêmes termes, par tous les partenaires du ministère.

Comble du paradoxe : dès son installation au ministère, Luc Ferry avait fait connaître son projet prioritaire d'initier une politique ambitieuse des associations, au point de bousculer quelque peu les acteurs institutionnels de l'école (cf. CNAECEP du 2 juillet 2002 - Direction n° 101) ; il lui aura fallu seulement huit mois pour les braquer, les décevoir sur l'opération « Journées de l'engagement » et les conduire à claquer la porte !

Pour information complémentaire : la conférence de presse tenue par les associations, le même jour. (lettre de l'éducation n° 417 du 2 juin 2003).

Derniers ouvrages reçus...

LE LYCÉE PROFESSIONNEL : UN LYCÉE ENTIÈREMENT À PART OU À PART ENTIÈRE ?

Les cahiers d'Éducation & Devenir (education.devenir.free.fr) - N° 1 (nouvelle série) - 64 pages - 12,50 €

« Ou bien le lycée professionnel poursuit son évolution amorcée en 1985 et s'intègre toujours plus dans le second cycle, et le lycée des métiers peut y contribuer, ou bien il conserve sa distance... et son originalité ».

Telle est l'interrogation que pose ce cahier, dirigé par Serge Patural, qui s'ouvre sur un article de Georges Solaux de l'IREDU, sur les spécificités du lycée professionnel, notamment dans son histoire et dans son recrutement et sur une intervention de Bruno Lacroix du MEDEF Rhône-Alpes qui évoque sa relation étroite avec l'entreprise. Robert Simon, COP et formateur IUFM, et Patrick Mellon, chef du SAIO de Nantes, conduisent ensuite une réflexion sur l'orientation, avant de faire place à différents témoignages de proviseurs de LP ou de professeurs. Pour finir, Michel Valadas, inspecteur général de l'Éducation nationale et ancien directeur de cabinet de Jean-Luc Mélenchon, pour qui le LP est « l'orchestre symphonique de l'enseignement professionnel » nous livre ses réflexions sur le sujet.

Ce cahier qui ne devrait pas concerner que les praticiens de l'enseignement professionnel mais aussi tous ceux qui s'intéressent au système scolaire, apporte un éclairage parfois cru sur des questions qui agitent le collège (traitement des difficultés des élèves, orientation...).



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES PAIEMENTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Éditions Berger-Levrault - 124 pages - 24 €

Avant de procéder au paiement d'une dépense, la réglementation exige que soient fournies certaines pièces justificatives.

La liste de ces pièces (cf. annexe I article D 1617-19 du Code général des Collectivités territoriales), applicable aux collectivités locales et aux établissements publics locaux, telle qu'elle résulte du décret du 2 avril 2003, est reproduite intégralement dans cet ouvrage.

La consultation en est facilitée par une mise en pages sur deux colonnes, avec d'une part les rubriques et sous-rubriques, et d'autre part les pièces correspondantes, permettant ainsi de repérer aisément les différentes pièces exigées. En outre, des onglets repères et un index détaillé permettent d'accéder rapidement à l'information recherchée.

L'ensemble constitue ainsi un outil pratique et indispensable pour s'orienter dans le dédale des pièces justificatives.

